

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
ARRONDISSEMENT DE GUEBWILLER

COMMUNE DE WUENHEIM

P R O C E S - V E R B A L

des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2004

L'an deux mil quatre, le vingt cinq octobre, à vingt heures, était assemblé en session ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, le Conseil Municipal de la Commune de WUENHEIM.

ETAIENT PRESENTS : MM. Roland MARTIN, Maire, Michel FUGLER, Jean MARIN et Vincent WERNER, Adjoint, Mmes Christine MUNSCH, Josiane NIBLING, Sylvie PLAIN et Chantal BUCHMANN, Conseillères Municipales, MM. Jean-Marc WEBER, Bertrand MECHLER, Olivier GASSER, Hubert ROTHENBURGER et Bernard JUNCKER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS avec EXCUSE : Mme Christiane HASSENFORDER et M. Christian JOB, Conseillers Municipaux.

ABSENT sans EXCUSE : Néant.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Martine REININGER.

Mme Christiane HASSENFORDER, Conseillère, a donné procuration de vote à M. Jean MARIN, Adjoint.

M. Christian JOB, Conseiller, a donné procuration de vote à M. Bertrand MECHLER, Conseiller.

ORDRE DU JOUR

POINT UNIQUE : Election d'un Adjoint au Maire

M. le Maire ouvre la séance à 20 heures précises et salue bien cordialement l'assemblée.

Il fait part ensuite des procurations suivantes :

- Mme Christiane Hassenforder, Conseillère, à M. Jean Marin, Adjoint
- M. Christian JOB, Conseiller, à M. Bertrand MECHLER, Adjoint

Avant de passer au point unique de l'ordre du jour, il présente ses sincères condoléances à M. Christian Job, Conseiller, pour le décès de son père qui a siégé au Conseil Municipal durant 18 ans et qui a été Chef de Corps des sapeurs-pompiers pendant 28 ans.

Puis, l'ordre du jour est abordé.

POINT UNIQUE : Election d'un Adjoint au Maire

Suite à la démission de Mme Christiane Hassenforder du poste d'Adjoint pour raison de santé, il y a lieu d'élire un nouvel Adjoint au Maire.

M. le Maire, après avoir donné lecture des articles L 2122-4, L 2122-5 et L 2122-8 du Code des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Adjoint au Maire conformément aux dispositions prévues par l'Article L 2122-4 du Code des Collectivités Territoriales.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Maire son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
- A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral	1
<u>RESTE</u> , pour le nombre de suffrages exprimés	14
<u>MAJORITE ABSOLUE</u>	8

A OBTENU :

- Madame Josiane NIBLING – quatorze voix	14
--	----

Madame NIBLING Josiane ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée ADJOINT AU MAIRE et a été immédiatement installée.

M. le Maire lui adresse ses félicitations et lui souhaite d'œuvrer au sein de l'équipe au profit du plus grand nombre.

Mme Josiane Nibling remercie ses collègues pour la confiance accordée et s'efforcera d'exercer sa fonction du mieux possible.

Avant de clore la séance, M. le Maire tient à remercier Mme Christiane Hassenforder pour tout le travail effectué durant ces 4 dernières années et l'assure du soutien de l'ensemble du Conseil Municipal.

La séance est close à 20h15.